



MUNICIPALITÉ  
DE CRASSIER

## **Municipalité de Crassier**

**Préavis no 41/2009**

**Budget 2010**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

## INTRODUCTION

La Municipalité à l'honneur de vous présenter le budget pour l'année 2010, qui boucle avec un excédent des charges de CHF 533'657.00. A titre de comparaison, le budget 2009 présentait un déficit de CHF 388'392.00. Le montant total du budget 2010 s'élève à CHF 7'392'775.00 comparé à celui de 2009 de CHF 6'939'105.00

## COMMENTAIRES

Ce budget tient compte de la décision du Conseil communal d'augmenter le taux d'imposition pour l'année 2010 de 67% à 70% par rapport au taux de base du canton.

## DEPENSES

### *Administration*

Le poste « Location d'objets mobiliers » (**120.316.3**) concerne les frais de leasing (et non d'achat) d'une photocopieuse couleur.

Les honoraires/frais expertises (**140.318.5**) comprennent un montant de CHF 8'000.00 à titre de frais d'avocats que nous espérons ne pas devoir utiliser durant l'année à venir.

La participation charges administratives AIAB (Association Intercommunale Asse & Boiron) concerne notre participation au frais de fonctionnement de l'AIAB.

### *Finances*

Le traitement boursier crèche (**200.301.2**) est réparti par imputation interne aux charges de la crèche (**570.390.9**)

Le montant des intérêts hypothécaires (**220.322.2**) suit le mouvement de la dette hypothécaire et est réparti dans les divers postes de charges.

La participation communale au fonds de péréquation (**220.352.9**) augmente dans la mesure qu'elle est facturée aux communes pour 13 points d'impôts. Un point d'impôt pour la commune représente un montant de CHF 51'331.00.

### *Bâtiments et domaines*

Comme expliqué lors de la présentation du budget 2009, les bâtiments « Poste » - « Gendarmerie » - « Maison de Commune » ont été rénovés il y a plus de vingt ans et il devient urgent de remettre la main à la pâte pour les maintenir en bon état.

Les travaux prévus en 2010 concernant le bâtiment de l'ancienne poste sont essentiellement des travaux de remise en état des volets et des peintures de façades.

L'entretien du bâtiment Grande Salle (3505...) consiste principalement de l'entretien de la façade pour un devis de CHF 38'000.00 et l'entretien courant.

Pour le bâtiment « voirie » (3506.....) il est prévu un entretien intérieur complet dès que la locataire actuelle aura quitté les lieux. Suivant la date du départ, ces frais pourraient être reportés en 2011.

L'entretien bâtiment Ancienne Scierie appartements (3509...) concerne principalement le remplacement des vitrages côté coursive pour un montant de CHF 38'000.00, le vitrage ne correspondant plus aux normes ECA ainsi que le réaménagement du talus extérieur devisé à CHF 10'000.00

Les charges et recettes concernant le bâtiment « Bœuf Rouge » (3511...) sont des chiffres estimés car nous ne connaissons actuellement pas pour combien de temps l'établissement va être fermé pour transformations

#### *Travaux publics - routes - cimetière*

L'entretien du réseau routier ((430.314.2) concerne principalement la réfection de la Route de La Rippe (tronçon allant du carrefour village vers chez Charrière) ainsi que la remise en ordre des barrières sur le Boiron vers la Douane, barrières qui sont en mauvais état et deviennent dangereuses.

Au cimetière intercommunal de Crassier-Borex il ne reste plus que 2 emplacements pour des urnes cinéraires. La création de nouveaux emplacements nous revient à environ CHF 20'000.00. La commune de Borex participe pour 50% à ces frais,

#### *Instruction publique et cultes*

L'enseignement primaire et secondaire a fortement augmenté par rapport à 2008. Les charges liées aux bâtiments scolaires sont supportées 50 % par habitants et 50 % par élèves. L'accroissement du nombre d'élèves et d'habitants d'une année à l'autre est également un facteur influençant le calcul des frais scolaires.

L'enseignement spécialisé (530.351.2) a passé d'un montant de CHF 190'697.00 pour le budget 2009 à CHF 256'329.00 et nous est demandé par le canton à travers la facture sociale. Le poste « Centre d'orientation et de formation professionnelle » (530.351.3) est repris par le canton est financé par ses propres ressources.

La participation à la communauté catholique (**580.365.2**) comprend un montant de CHF 20'000.00 demandé par le Conseil de la communauté et représente les frais d'entretien de l'extérieur de la chapelle. Le remboursement des communes sera crédité au compte 580.452.6.

### *Sécurité sociale*

La facture « sociale » (**72**) est inscrite au budget selon les informations obtenues du canton. L'augmentation est due surtout au changement de taux d'imposition.

## **RECETTES**

### *Finances*

Les recettes fiscales ont été inscrites au budget d'une manière prudente. La migration de la population est un facteur difficilement à prévoir au niveau de la fiscalité.

## CONCLUSIONS

### LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

- vu le préavis municipal N° 41/2009 - novembre 2009 - Budget 2010
- ouï le rapport de la Commission de gestion,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

## DECIDE

**D'accepter le budget 2010 tel que présenté par la Municipalité.**



Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 10 novembre 2009 pour être soumis au Conseil Communal de Crassier.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:  
J.-P. Heller

La Secrétaire:  
B. Isabettini



Annexe: Budget 2010